

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231215-lmc134544-DE-1-1

Date de télétransmission : 20 décembre 2023

Date de réception : 20 décembre 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 15 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION N° 9

EXPÉRIMENTATION DU PORT DE L'UNIFORME EN COLLÈGE

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Considérant que le Département s'est toujours manifesté de façon déterminée pour encourager et accompagner toutes les mesures novatrices qui pourraient être bénéfiques à l'ensemble des élèves tout en prenant le temps de concerter d'observer et d'évaluer ;

Considérant le courrier en date du 4 septembre 2023 du Président du Conseil départemental à destination du ministre de l'Education nationale annonçant la candidature du Département des Alpes-Maritimes à l'expérimentation du port d'uniforme pour les collégiens maralpins y voyant une opportunité de lutter contre les inégalités sociales ou le harcèlement scolaires mais également un moyen de renforcer la sécurité des élèves en facilitant leur identification ;

Considérant le courrier du ministre de l'Education nationale en date du 24 octobre 2023 à destination du Président du Conseil départemental répondant favorablement à la candidature du Département des Alpes-Maritimes sur l'expérimentation du port de l'uniforme pour les collégiens maralpins ;

Considérant que les collèges volontaires, après validation de leur conseil d'administration, pourront à titre expérimental mettre en œuvre cette mesure ;

Vu le rapport de son Président proposant de s'engager dans l'expérimentation du port de la tenue unique dans les établissements dont il a la charge ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions SMART Deal et Education et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver le principe de mise en œuvre d'une expérimentation du port de la tenue unique dans quelques collèges volontaires, après validation par leur conseil d'administration, permettant ainsi de lisser les inégalités sociales, de faire plus aisément respecter une tenue correcte exigée, de lutter contre le harcèlement, d'apaiser le climat scolaire et de renforcer le principe sécuritaire en facilitant l'identification, tout en faisant émerger un sentiment d'appartenance au travers d'une tenue de travail et d'études ;
- 2°) de prendre acte que les crédits inhérents seront inscrits au budget primitif 2024 ;
- 3°) de prendre acte des abstentions de Mme GOURDON et de M PANCIATICI.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental